

# PROJET ACADEMIQUE 2014-2017

## Axe 1 : Favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves

Cet axe, volontairement positionné au premier rang du projet académique reprend la mission première de l'école, permettre à chacun de réussir son parcours de formation et d'insertion et pour cela obtenir la meilleure réussite scolaire pour tous.

Les performances actuelles de l'école en Bourgogne doivent s'améliorer par rapport aux résultats nationaux, internationaux et surtout par rapport aux académies comparables, à dominante rurale. Il s'agit donc d'une priorité absolue pour inverser la tendance d'un accroissement de l'écart entre l'académie de Dijon et le territoire national. Les élèves bourguignons, sur tous les territoires de celle-ci, ont droit à une école performante, permettant l'élévation du niveau de qualification et le développement de l'accès à l'enseignement supérieur.

Dans l'académie comme ailleurs, amener les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissance de compétence et de culture est un objectif central pour créer les conditions de la réussite de chacun. Cet effort collectif doit permettre l'acquisition des compétences visées tout au long du parcours scolaire de l'école maternelle au lycée, l'élévation du niveau de qualification, en articulant acquisition et évaluation et en assurant continuité et progressivité des apprentissages.

Renforcer la démarche de personnalisation, en s'appuyant sur les dispositifs existants, valoriser les expérimentations pédagogiques et éducatives et rénover les pratiques pédagogiques est un enjeu important pour l'école.

Chaque fois qu'un système scolaire gagne en efficacité, il le fait en faisant mieux réussir les catégories sociales les plus éloignées de l'école. Garantir une égale ambition, quel que soit le territoire, l'origine sociale ou le genre est donc un défi prioritaire que doit relever notre académie.

Pour répondre à ces enjeux cet axe du projet d'académie s'est fixé 4 objectifs :

- Améliorer les acquis et les résultats de la maternelle au supérieur
- Garantir l'équité scolaire
- Construire des parcours ambitieux pour tous les publics et sur tous les territoires
- Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur

## Objectif 1 : Améliorer les acquis et les résultats de la maternelle au supérieur

### Eléments de diagnostic

La situation de l'Académie du point de vue des résultats de ses élèves est perfectible. Elle montre en particulier :

- Une dégradation structurelle des taux d'accès et de réussite au diplôme national du brevet (-4.4 points par rapport au niveau national jusqu'à la session 2012).
- Un tassement des taux d'accès au baccalauréat malgré une remontée due à la réforme du bac professionnel en 3 ans.
- Un taux d'accès aux études supérieures trop faible (cf. objectif 4).
- Le taux académique de jeunes en situation de décrochage reste élevé malgré une mobilisation forte mais récente dans la cadre des réseaux Foquale qui permettent un accompagnement et des solutions mis en œuvre dans un cadre partenarial . Les enseignants doivent être davantage impliqués dans la recherche de solution.
- Un pourcentage d'élèves de 6<sup>ème</sup> en retard de 12,9% et de 3<sup>ème</sup> en retard de 24,5, dans les deux cas largement supérieur à la moyenne nationale.
- La validation du socle commun ne fait pas encore totalement partie de la culture académique avec un score de 91 % certes en progression de 6 points, mais encore insuffisant et surtout très hétérogène selon les établissements.
- Le taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> n'est pas satisfaisant ; de nombreux élèves quittent le système scolaire en cours de parcours (décrochage, réorientation précoce...).
- Enfin, le constat est général d'un manque d'ambition des familles et/ou des élèves à tous les niveaux de la scolarité, perceptible dès l'accès en 6<sup>ème</sup> avec une demande forte d'accès à l'enseignement adapté et plus tard une attirance pour des formations de proximité à faible niveau de qualification. Le taux d'accès au supérieur est par voie de conséquence plus faible qu'en France.

L'académie dispose ainsi de marges de progrès significatives que ce soit dans le domaine de la réussite aux examens, ne serait-ce qu'en pérennisant celle qui a été obtenue en 2013, en évolution nette par rapport à l'historique précédent, ou dans le domaine de l'orientation, ou plus exactement du niveau de l'insertion professionnelle visé pour sa jeunesse.

Il faut rappeler que la nécessité de cette évolution positive est liée non pas aux caractéristiques de l'académie, à dominante rurale et donc probablement en décalage par rapport à d'autres territoires plus historiquement concernés par une offre de formation plus large et plus ambitieuse, mais bien au décrochage de la Bourgogne par rapport à d'autres régions autant voire davantage rurales et pourtant réussissant plus et mieux à former leur jeunesse dans le contexte toujours plus exigeant et plus concurrentiel que nous connaissons.

Au-delà de la nécessaire appropriation du socle commun qu'on évoquera ci-dessous, c'est toute une culture de l'empathie éducative qu'il convient de faire émerger auprès de tous les acteurs de l'éducation sur le territoire académique, mais d'abord au sein de notre institution elle-même, chez les enseignants bien sûr et dans les services. Sans dégrader le niveau d'exigence, sans que personne ne soit contraint de renoncer aux valeurs qui ont fait l'excellence de notre école ailleurs et ici, il faut faire cheminer l'idée que la société et l'économie bourguignonne ont besoin de plus et que la jeunesse a du talent qu'il suffit de faire émerger et de reconnaître.

## Leviers

- ✓ Prendre en compte la maternelle comme un cycle à part entière et mettre l'accent sur la scolarisation des moins de trois ans.
- ✓ Améliorer l'acquisition progressive du socle commun de connaissances de compétences et de culture et le taux d'accès au DNB.
- ✓ Prendre en charge de manière différenciée, personnalisée la difficulté scolaire, et pratiquer une approche par compétences à tous les niveaux de formation.
- ✓ Sécuriser les parcours et faciliter les transitions entre primaire et secondaire et secondaire et supérieur. Favoriser la continuité de la prise en charge pédagogique entre 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré et supérieur.
- ✓ L'évolution des pratiques pédagogiques, l'innovation, l'expérimentation à la source de toute évolution significative de notre système éducatif, doit être tout à la fois un levier et un enjeu.
- ✓ Le pilotage des unités d'enseignement sera renforcé et professionnalisé

→ *indicateurs*

- Evaluation de la mutualisation des pratiques pédagogiques (Cardie expéirithèque).
- Réalisation de parcours de formation continue (m@gister).
- Contractualisation, évolution des tableaux de bord d'EPLE et de circonscription.
- Evaluation du fonctionnement des conseils écoles-collège.
- Nombre de PPRE passerelles.
- Expérimentation de co-enseignement interdegrés et intercycles.

## Objectif 2 : Garantir l'équité scolaire

### Eléments de diagnostic

Les données statistiques nationales ou internationales démontrent que le système éducatif français, dans son mode de fonctionnement actuel contribue à accentuer les écarts de réussite des élèves selon leur situation géographique ou leur milieu social. L'académie de Dijon ne fait pas exception.

Les enseignants ne sont pas suffisamment expérimentés dans la pratique de la pédagogie différenciée et peinent fréquemment à donner du contenu à une forme d'accompagnement personnalisé. Le recours au maintien ou doublement, l'externalisation de la difficulté est alors la seule voie possible..

La lutte contre le décrochage scolaire passe par une plus grande personnalisation des apprentissages et l'individualisation des parcours ainsi qu'une meilleure transition entre école/collège et collège/lycée. De nombreux dispositifs existent mais beaucoup n'apportent pas d'aide aux élèves les plus en difficulté notamment lorsque les élèves sont sollicités sur la base du volontariat. . C'est donc l'usage des dispositifs qu'il convient d'interroger, leur coordination et leur implantation sur le territoire.

Les familles, doivent être mieux associées à la coéducation indispensable à la réussite de tous les élèves.

La notion de climat scolaire concerne toute la communauté éducative et suppose une approche globale pour une école bienveillante et sereine qui permet aux personnels et aux élèves de travailler et de s'épanouir dans un cadre serein et apaisé et qui favorise la co-éducation avec les familles. L'adoption de stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves sera privilégiée à cet effet.

L'académie de Dijon souhaite enclencher une politique résolue pour engager les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement à mettre en œuvre une Charte académique de l'Ecole bienveillante pour améliorer le bien-être des élèves, des personnels et des adultes, et pour diminuer notablement les phénomènes de violence et de harcèlement.

L'école bourguignonne doit être bienveillante, exigeante et inclusive, à cette condition seulement elle inspirera confiance à chaque élève dans sa capacité à réussir sa scolarité et son insertion sociale et professionnelle.

## Leviers

- ✓ Fluidifier et sécuriser les parcours
  - Réaffirmer la place de chaque élève dans la classe et en supprimant les structures de « relégation » ou les filières notamment en collège
  - Construire une orientation choisie au plus près des compétences des élèves, continue et évolutive
  - Faciliter le parcours des élèves par une mise en réseau de l'offre des territoires, le développement des passerelles ascendantes, et la mixité des publics
  - Réduire les effets sociaux et de territoire en redonnant à l'éducation prioritaire sa place de laboratoire de l'innovation pédagogique

→ indicateurs : taux de maintien, % d'élèves en retard en 6<sup>ème</sup>, taux d'accès 6<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>, taux d'accès 2GT/Tale, taux de sortie en cours de parcours
  
- ✓ Personnaliser les parcours de tous les élèves
  - Prévenir au plus tôt dans le parcours des élèves la difficulté scolaire
  - Améliorer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement personnalisé (maîtres supplémentaires, accompagnement personnalisé, tutorat...)
  - Développer l'autonomie des élèves en mobilisant tous les outils appropriés qu'offre le numérique

→ indicateurs : bilan de santé 6 ans, ETP consacrés à des maîtres supplémentaires, nombre d'heures d'AP à tous les niveaux, résultats des élèves (Arc en ciel, APAE)
  
- ✓ Rendre l'école inclusive
  - Accompagner les pratiques pédagogiques inclusives à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers (décrocheurs compris)
  - Adapter l'offre d'accompagnement au public de l'académie (ASH, élèves à haut potentiel...)
  - Améliorer la coordination des dispositifs de prise en charge, l'information des familles, privilégier la co-éducation avec les familles et l'accompagnement des enseignants
  - Créer dans chaque département des lieux d'accompagnement pour les EHP

→ indicateurs : nombre de PAI, PPS, nombre d'EHP accompagnés, existence de dispositifs d'accompagnement pour les EHP

- ✓ Favoriser la persévérance scolaire
  - Améliorer le climat scolaire en ayant une attitude bienveillante à l'égard de tous les élèves. Cette dimension devra figurer dans les projets d'établissement et si nécessaire dans les contrats d'objectif
  - Impliquer les parents en les faisant adhérer à l'école
  - agir sur la justice scolaire et prévenir les violences et le harcèlement
  - Faire vivre efficacement les groupes de prévention du décrochage scolaire dans chaque établissement en lien avec les réseaux FOQUALE

→ indicateurs : nombre de classes sans note, de dispositifs expérimentaux dans ce domaine, nombre d'actions à destination des parents (mallette des parents, café des parents, ouvrir l'école aux parents...) et leur répartition sur le territoire, nombre d'établissement engagé dans l'école ouverte
  
- ✓ Mobiliser et mettre en cohérence les dispositifs pour la réussite des élèves
  - Ré-affirmer un pilotage fort de l'éducation prioritaire ainsi que des diapositifs pour les EBEP (allophones, ASH,...)
  - Recenser les acteurs et coordonner leur intervention à tous les niveaux (académie, département, bassin, EPLE circonscription et école)
  - Structurer et donner du sens aux différents dispositifs d'aide et d'approfondissement (APC, AP, stages de remise à niveaux, PPRE...)

→ indicateurs : taux de participation aux stages RAN, à l'APC, l'accompagnement éducatif, taux de PPRE, PPRE passerelles

### **Objectif 3 : Construire des parcours ambitieux pour tous les publics et sur tous les territoires**

#### **Eléments de diagnostic**

Les données statistiques nationales ou internationales démontrent que le système éducatif français dans son état actuel de fonctionnement contribue à accentuer les écarts de réussite déterminés par les inégalités territoriales, le genre, le milieu social, le handicap. L'académie de Dijon ne fait pas exception.

Un manque d'ambition dans le choix des parcours pas seulement chez les élèves et leurs familles, mais aussi chez les acteurs de la communauté éducative est récurrent et accentue le déterminisme social.

La différenciation pédagogique et la personnalisation des parcours apparaissent comme des pratiques performantes pour lutter contre les inégalités, quelles que soient leurs origines tout comme les usages du numérique.

L'usage du numérique, qui est un moyen moderne et efficace pour rompre l'isolement, est encore trop disparate, notamment dans le premier degré, et peu répandu aux niveaux :

- des pratiques pédagogiques,
- de la communication avec les élèves, les familles, les établissements,
- et de l'accès à toute forme de culture

## Leviers

- ✓ Valoriser les compétences pour construire le parcours de réussite sur tous les territoires
  - Evaluer par compétences
  - Adapter l'enseignement aux besoins particuliers des élèves et optimiser les dispositifs d'aide
  - Personnaliser les parcours d'orientation
  - Renforcer les liaisons inter degrés

→ *indicateurs* : taux de validation des paliers 2 et 3 fin de CM2 et fin de 6<sup>ème</sup> ; taux d'accès 6<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>, taux d'accès 2GT/baccalauréat
  
- ✓ Améliorer la qualité de la transition à chaque étape du parcours
  - Renforcer la communication :
    - familles et établissements
    - inter établissements
    - inter degrés
    - institutionnelle
  - Mettre en place dès maintenant le conseil école/ collège
  - Innover par le numérique

→ indicateurs : taux de maintien dans le cycle CM1 /CM2/6<sup>ème</sup>, nombre de PPRE passerelles et devenir des élèves, taux d'élèves en EGPA, taux de connexion à l'ENT
  
- ✓ Développer une orientation permettant une égalité d'accès des filles et des garçons aux différentes formations :
  - Accompagner les catégories sous représentées dans certaines filières
  - Lutter contre les stéréotypes et les préjugés
  - Créer des espaces parents virtuels ou physiques
  - Associer les parents aux choix, aux parcours, aux décisions

→ indicateurs : taux d'élèves en terminale scientifique, % de vœux en CPGE et admission, taux de fréquentation aux opérations de promotion

Ces indicateurs sont à rapporter systématiquement :

  - Genre
  - PCS
  - Géographie
  - Besoins éducatifs particuliers (EGPA, ASH, ...).
  
- ✓ Ouvrir les horizons des élèves pour susciter des choix éclairés et ambitieux
  - Clarifier et rendre lisible les parcours et les procédures d'orientation.
  - Favoriser l'ouverture culturelle et l'autonomie par le développement de l'accès au centre de connaissance et de culture (CCC).

→ indicateurs : écarts entre académie et national pour l'accès à la 2GT et au supérieur, nombre de CCC, taux de fréquentation de ces centres

## Objectif 4 : Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur

### Eléments de diagnostic

Dans l'académie de Dijon, le taux d'accès à l'enseignement supérieur reste significativement inférieur à la moyenne nationale, et, plus grave, inférieur à la moyenne des académies comparables en termes de géographie et de sociologie.

Dans un contexte de compétence mondialisée accrue chaque jour, les talents de la jeunesse bourguignonne sont mal utilisés, au détriment du développement de la région et du pays tout entier.

La Bourgogne doit être en mesure de générer son propre encadrement, de trouver et de former sur place les acteurs du développement régional, voire bien sûr de participer au développement d'autres régions françaises ou au rayonnement de la France à l'étranger, dans le cadre de mobilités fécondes sur les plans économique humain et culturel.

La mobilisation d'une population plus importante dans les filières de l'enseignement supérieur en Bourgogne doit permettre d'accroître le dynamisme et l'attractivité de celles-ci au premier rang desquelles l'Université de Bourgogne et de renforcer le rayonnement de notre académie en particulier dans des domaines comme l'industrie qui ne sont pas traditionnellement associés à son image.

Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur les raisons de ce déficit. Plusieurs constats peuvent être faits comme le fort développement de l'apprentissage de niveau 5 qui a évidemment son utilité sociale et économique mais qui, occupant trop d'espace, bride bien sûr les poursuites d'études même si des passerelles peuvent exister.

De même, le caractère rural d'une grande partie de notre territoire, voire les difficultés de communication en dehors d'un axe nord-sud bien balisé et équipé peuvent expliquer en partie la faible mobilité d'une partie de la population. Les déplacements sont coûteux, au sens propre et en temps, surtout dans le sens est-ouest et peuvent constituer un obstacle à une poursuite d'études loin du foyer et du lycée de secteur.

On peut trouver aussi en milieu rural, dans un contexte démographique vieillissant qui voit les campagnes perdre leur population au profit des couronnes urbaines, un réflexe de réticence face à l'éloignement des plus jeunes de la part des leaders locaux d'opinion que sont les élus.

Enfin, on ne peut exclure ce qui relève de l'habitude, dans une conception de la société qui persiste à méconnaître l'ampleur des changements en œuvre depuis deux ou trois décennies.

### Leviers

- ✓ Pour favoriser la continuité du lycée vers l'enseignement supérieur :
  - Généraliser les conventions lycées-universités.
  - Promouvoir les cordées de la réussite.
  - Raisonner et orienter de bac -3 à bac +3.
  
- ✓ Pour susciter des choix plus ambitieux :

- Salons d'orientation.
  - Forums lycéens, forum post-bac.
  - Associer les parents.
- ✓ Pour accompagner les populations sous représentées :
- Tutorat, correspondants, accueil spécifique.
  - Egalité filles-garçons.
  - Liaisons sup-lycées.
  - Communiquer sur les mesures d'aide financière.

→ *indicateurs*

- Taux d'accès à l'enseignement supérieur.
- Nombre de classes passerelles.
- Taux de pression dans les formations de l'enseignement supérieur.
- Evolution de la carte des formations.
- Indicateurs CROUS.



## Axe 2 : Faire de l'académie de Dijon une académie pilote

L'ambition de garantir la réussite de tous les élèves va de pair avec la volonté d'investir certains domaines, pour lesquels l'académie se fixe une ambition particulière. En développant les projets innovants, en rénovant l'offre de formation, en repensant le pilotage et les partenariats, il s'agit ainsi d'atteindre la position d' « académie pilote » dans les domaines suivants :

- usages numériques ;
- développement durable et transition énergétique ;
- ouverture internationale et diversité linguistique ;
- formations aux métiers d'art.

### Objectif 5 : Déployer les usages numériques à tous les niveaux

#### Eléments de diagnostic

La situation de l'académie au regard du numérique s'avère très contrastée : il existe de forts écarts entre un second degré bien équipé, et des écoles où des efforts bien plus importants restent à faire en matière d'équipement et de formation. L'accès au très haut débit a été mis en place de façon systématique dans un seul département (Nièvre). Des solutions d'ENT ont été déployées dans la quasi-totalité des établissements, mais sans modèle unique, et sans partenariat coordonné entre le rectorat et les collectivités.

Or, la question de l'équipement ne peut être pensée indépendamment de celle des usages pédagogiques : reconstruire un partenariat fort et constructif avec les collectivités est donc nécessaire afin d'associer ces deux dimensions, dans l'intérêt des élèves.

Les acteurs publics de la Région Bourgogne se sont emparés depuis plusieurs années de l'enjeu du numérique, en particulier les collectivités territoriales à travers l'équipement des écoles et des établissements ou à travers d'ambitieux projets numériques éducatifs qui rejoignent la stratégie numérique académique décliné en trois grandes ambitions (centrées successivement sur les élèves, les écoles et les établissements, l'académie) :

- une école préparant tous les élèves à la société numérique (former et éduquer les élèves au numérique) dans une logique d'égalité des chances et des territoires
- une école ouverte et en réseau (placer chaque membre de la communauté éducative, chaque école ou établissement dans un réseau de partage et d'échanges)
- une académie porteuse d'une ambition numérique pour tous (permettre à chacun d'être acteur du projet numérique de l'académie)

Ce projet numérique a naturellement vocation à irriguer l'ensemble du projet académique : le numérique est au service de la réussite des élèves comme de son ouverture ou de son pilotage.

## Leviers

### Former et éduquer les élèves au numérique

- Favoriser la réussite des élèves avec le numérique : développer les compétences des élèves par les outils et les ressources numériques, développer l'apprentissage des langues, lutter contre le décrochage et le redoublement, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Former les élèves au numérique (compétences numériques des élèves)
- Former les élèves à la citoyenneté numérique (éducation au numérique pour un usage autonome, responsable et citoyen du numérique)

Mettre le numérique au service de l'orientation et du PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations), notamment pour la liaison lycée – enseignement supérieur (BAC -3/+3)

→ Indicateurs : déploiement des ENT en collège et en lycée, équipement des écoles et des établissements (nombre d'élèves par ordinateur, proportion d'écoles ou d'EPL disposant d'un accès supérieur à 2 Mbit/s), indicateurs d'usages des ENT

### Former et accompagner les enseignants du premier et du second degrés

- ✓ Former au et par le numérique en formation initiale (volet numérique de l'ESPE)
- ✓ Former au et par le numérique en formation continue (volet numérique du plan académique de formation)
- ✓ Animer et mobiliser le réseau des personnes ressources (correspondants TICE et référents usages pédagogiques des établissements, IATICE et formateurs, animateurs TICE premier degré)

→ *Indicateurs* : part du numérique dans le PAF

### Mobiliser les cadres

- ✓ Sensibiliser et mobiliser les corps d'inspection et les personnels de direction (formation initiale et continue, actions telles que séminaire ou colloque)
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des cadres afin d'assurer la sécurisation des systèmes d'information
- ✓ Conduire une réflexion et une action collective notamment dans le cadre du programme de travail académique (production de guides d'usages et d'équipement, visites croisées, suivi de projets et d'expérimentation)
- ✓ Faire de l'école et de l'établissement le cadre d'action du développement des usages numériques (définir et déployer une charte numérique pour les écoles et les EPLE, développer les centres de culture et de connaissance)

→ *Indicateurs* : déploiement de la charte numérique

## **Organiser et piloter la stratégie numérique de l'académie**

- ✓ Mettre en place et conduire la gouvernance académique (comité de pilotage académique du numérique, comité opérationnel, délégation académique au numérique éducatif)
- ✓ Animer le dialogue avec les collectivités territoriales (instance territoriale voire conventionnement) pour développer un partenariat sur les équipements, l'assistance/maintenance, les services et le suivi des projets numériques.
- ✓ Créer l'observatoire académique des usages numériques avec le CRDP

→ *Indicateurs* : activités et résultats de l'observatoire académique des usages numériques

## **Objectif 6 : Contribuer à la transition énergétique et au développement durable**

### **Eléments de diagnostic**

Le développement durable, la transition énergétique sont des enjeux essentiels pour l'économie et la société du XXIe siècle. L'importance de ces facteurs globaux est désormais marquée par leur prise en compte dans les programmes d'enseignement.

Au niveau académique, de nombreuses initiatives existent, mais souvent mal connues et insuffisamment coordonnées. Les écoles sont insuffisamment touchées par la généralisation de l'éducation au développement durable.

Cependant, l'académie est riche de projets, d'un milieu naturel favorable, de formations qui peuvent s'intégrer dans une démarche de développement durable et de transition énergétique. L'école intégrera le développement durable à la formation des élèves, au projet d'établissement et à l'offre de formation.

### **Leviers**

#### **Eduquer les élèves dans des établissements en démarche de développement durable.**

- ✓ Former les élèves au développement durable à travers les disciplines, les programmes d'enseignement et le socle commun (objectif de maîtrise de connaissances et de compétences)
  - ✓ Favoriser l'implication de toutes les disciplines, en promouvant les projets pluridisciplinaires ou transdisciplinaires, le volet EDD des projets d'établissement, les concours, etc.
  - ✓ Faire entrer les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable (en encourageant notamment les démarches de labellisation E3D, en lien avec les collectivités territoriales)
- → *Indicateurs* : nombre d'écoles et d'établissements scolaires ayant un projet EDD, engagés dans la démarche E3D, ou ayant intégré la démarche globale de développement durable

## **Former et sensibiliser au développement durable les personnels de l'académie**

- ✓ Mieux former les enseignants (premier et second degrés) aux trois dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale) en s'appuyant sur des partenariats diversifiés
  - ✓ Sensibiliser et mobiliser les inspecteurs et chefs d'établissement, notamment dans le cadre des réunions de bassin
  - ✓ Mieux sensibiliser et former les personnels du premier degré
- Indicateurs : nombre de professeurs participant aux stages de formation EDD

## **Adapter l'offre de formation et les parcours d'orientation**

- ✓ Intégrer le développement durable dans l'offre de formation académique (offre de formation initiale, offre de formation dans le Supérieur, offre de formation professionnelle continue)
  - ✓ Intégrer les formations et les métiers liés au développement durable dans le parcours d'information et d'orientation des élèves
  - ✓ Mettre en place un salon des métiers et des formations de l'économie verte
- Indicateurs : nombre d'élèves inscrits en Sti2D (notamment spécialités particulièrement liées à l'EDD), et dans les filières professionnelles liées au développement durable

## **Administrer en éco-responsabilité l'académie de Dijon (Rectorat et Directions académiques)**

- ✓ Réduire le nombre des déplacements, par la mise en place de co-voiturage, du télétravail, de visio-conférences
  - ✓ Agir sur les bâtiments, en améliorant la gestion de la consommation en eau et électricité
  - ✓ Agir sur les achats, par la mise en place de marchés incluant des considérations environnementales et la mise en place de procédures visant à réduire les achats de papier
  - ✓ Agir sur la consommation, en favorisant le recyclage et en réduisant les déchets
  - ✓ Intégrer une dimension de responsabilité sociale par la politique d'accessibilité et de recrutement (prise en compte de la situation de handicap)
- Indicateurs : consommation en eau, électricité et papier du rectorat et des directions académiques

## **Gouverner et piloter le projet développement durable académique**

- ✓ Conforter le comité de pilotage académique, en incluant davantage le premier degré
- ✓ Faire mieux connaître les initiatives, en développant le site académique EDD
- ✓ Renforcer les actions de formation intercatégorielles

## Objectif 7 : S'ouvrir à l'international et à la diversité linguistique

### Éléments de diagnostic

L'offre linguistique académique apparaît principalement axée sur les langues à large diffusion, donc insuffisamment diversifiée, et sur des dispositifs largement généralisés (sections européennes, dispositifs bilangues), mais trop peu innovants.

Par ailleurs, malgré des conventions entre l'académie et des autorités éducatives étrangères, l'ouverture européenne et internationale se révèle encore trop peu présente dans les établissements scolaires, d'où un trop faible pourcentage d'élèves et de personnels concernés par les divers programmes européens de coopération et de mobilité.

Enfin, on note des disparités territoriales en termes d'offre linguistique, de dispositifs pédagogiques, et d'ouverture européenne et internationale.

Il s'agit donc d'organiser l'internationalisation du système éducatif bourguignon :

- ✓ En faisant des langues vivantes un pilier de la réussite de tous les élèves grâce à une diversification de l'apprentissage de celles-ci sur tout le territoire académique.
- ✓ En encourageant la mobilité apprenante des personnes.
- ✓ En développant et en structurant la coopération avec les partenariats européens et internationaux.

### Leviers

#### **Favoriser et diversifier l'apprentissage des langues vivantes sur tout le territoire académique :**

- ✓ Rénover et diversifier la carte des langues, avec notamment une ouverture linguistique vers d'autres langues, dont le chinois (en veillant à ne pas déséquilibrer la carte scolaire).
- ✓ Développer les outils numériques (dont les vidéo-conférences), pour proposer une offre plus diversifiée, y compris en zones rurales (mise en réseau d'établissements).
- ✓ Diversifier les implantations territoriales de certains dispositifs, en examinant la faisabilité de l'ouverture d'au moins un dispositif binational et/ou international (type Abibac, Bachibac, Esabac) dans chaque département.
- ✓ Proposer de véritables parcours linguistiques et favoriser le continuum dans les dispositifs proposés.

→ *Indicateurs* : nombre d'établissements présentant une offre de dispositif binational, européen, international.

#### **Encourager la mobilité apprenante des personnes :**

- ✓ Développer la participation des élèves aux différents programmes de mobilité, individuelle et/ou collective, dans le cadre d'échanges et/ou de périodes de formation professionnelle.
- ✓ Développer la participation des personnels (enseignants, personnel d'encadrement) aux différents programmes de mobilité, individuelle et/ou collective, dans le cadre d'échanges et/ou de périodes de formation professionnelle.
- ✓ Développer les échanges virtuels fondés sur l'utilisation des outils numériques notamment à l'école primaire. Le programme e-twinning de la commission européenne permet des jumelages électroniques entre établissements scolaires européens et fournit un point d'appui aux établissements ne disposant pas de jumelages ou d'échanges avec des établissements étrangers.

→ *Indicateurs* Nombre de lycéens ayant bénéficié d'une période de formation professionnelle à l'étranger, nombre d'élèves ayant effectué une mobilité à l'étranger.

### **Consolider et dynamiser les partenariats européens des établissements et de l'académie et ouvrir ceux-ci à un espace extra-européen :**

- ✓ Consolider les partenariats existants avec l'Allemagne, la Pologne et la République Tchèque.
- ✓ Signer de nouvelles conventions avec la Finlande, le Pays de Galles et des pays extra-européens (Chine, Etats-Unis).
- ✓ Encourager les établissements à nouer des partenariats d'établissement à établissement.

→ *Indicateurs* : proportion d'établissements ayant un partenariat avec un établissement étranger, proportion d'établissements participant à un programme communautaire, nombre de nouvelles conventions signées par l'académie.

### **Renforcer le pilotage académique de la politique des LV et de l'ouverture internationale :**

- ✓ Conforter le comité de pilotage académique des langues vivantes et de l'ouverture internationale afin d'assurer une meilleure coordination en matière d'offre linguistique et d'offre éducative européenne et internationale.
- ✓ Désigner un référent Europe et International dans chaque direction académique.
- ✓ Désigner dans chaque établissement scolaire un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (EREAI), et constituer un réseau d'animation de ces référents.
- ✓ Inscrire l'ouverture européenne et internationale dans le projet d'établissement.

## **Objectif 8 : Enrichir et promouvoir les formations aux métiers d'arts**

### **Eléments de diagnostic**

L'académie de Dijon est riche de formations aux métiers d'art dynamiques, insérantes, positionnées sur des spécialités rares sur le plan national, mais encore insuffisamment valorisées : il existe un certain déficit d'information concernant la dynamique de l'artisanat, des métiers d'art et des perspectives d'intégration professionnelle. Un label académique « Excellence des métiers d'art » a été créé dans cette perspective, mais il pourrait être mieux connu et plus répandu.

Par ailleurs, la formation post-CAP doit être confortée, afin de permettre une élévation du niveau de qualification. L'établissement de liens plus étroits avec l'enseignement supérieur est également à encourager. Enfin, l'ouverture internationale apparaît également insuffisante.

Il s'agit donc d'élaborer une stratégie globale qui intègre conjointement :

- une meilleure publicité faite aux métiers d'art ;
- des liens renforcés avec l'enseignement supérieur, le monde artistique, les partenaires étrangers, les entreprises.

## **Leviers**

### **Renforcer la stratégie de communication**

- ✓ Faire un état des lieux de la labellisation et de son impact auprès du public scolaire et des partenaires
- ✓ Renforcer l'information en direction des CIO, COP et enseignants, notamment les professeurs principaux.
- ✓ Favoriser l'accès à la labellisation de nouveaux établissements et de nouvelles filières.
- ✓ Développer les reportages sur les résidences d'artistes et les événements liés à la labellisation

→ Indicateurs : évolution des taux de pression des formations (Voeux1/Capacité d'accueil), évolution du nombre de sections labellisées « Excellence Métiers d'Art », nombre de diplômés sortant des formations (niveaux V, IV, III)

### **Organiser l'offre de formation**

- ✓ Constituer des pôles départementaux de filières d'excellence
- ✓ S'appuyer sur l'université pour la mise en place de licences professionnelles

→ Indicateurs : carte des formations

### **Ouvrir à l'international et à l'Europe**

- ✓ Favoriser les échanges scolaires
- ✓ Instituer un cours en langue étrangère
- ✓ Valoriser les savoir-faire de nos élèves dans des salons internationaux
- ✓ Mettre en place une certification Euro-pro en se donnant les moyens d'un accueil renforcé d'élèves étrangers
- ✓ Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de projets de types Comenius, OFAJ, etc.

→ Indicateurs : nombre de projets internationaux, nombre de certifications Europro

### **Renforcer les partenariats**

- ✓ Renforcer les liens avec les formations universitaires telles que l'architecture ou encore l'histoire de l'art
- ✓ Renforcer le partenariat avec les artistes contemporains et les structures dédiées à l'art et à l'art contemporain
- ✓ Créer des galeries pour recevoir ou exposer les œuvres communes artistes/élèves.
- ✓ Développer la relation école/entreprise, établir un rapprochement entre les établissements et les chambres des métiers et artisanat



## **Axe 3 : Développer une politique académique multi partenariale et inclusive**

### **OBJECTIF 9 - Structurer l'offre de formation en développant les réseaux et le continuum Bac -3/ Bac +3**

#### **Éléments de diagnostic**

L'offre de formation sur chaque bassin est relativement cohérente en termes d'équilibre entre les voies de formation mais sans mise en réseau des établissements. Les réseaux intégrant les collèges et les lycées restent rares. Les liens avec l'enseignement supérieur ne sont pas toujours clairement identifiés, rarement affichés. Les conventions entre lycées et établissements publics de l'enseignement supérieur existent pour certaines formations mais ne sont pas généralisées et ont rarement des implications proprement pédagogiques (projets menés en commun, échanges de service d'enseignants).

L'approche géographique s'est imposée en l'absence d'une approche complémentaire par réseau filière. En conséquence, l'offre de formation pour une même filière peut être éclatée sur plusieurs établissements, sans qu'il y ait une coordination ou une mise en relation de ceux-ci.

Les liaisons inter-cycles restent limitées à des échanges disciplinaires alors même que l'approche par compétences devrait être privilégiée.

#### **Leviers**

Mettre en perspective l'offre de formation de chaque bassin, dans une approche réseau au niveau académique, en lien avec le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) et les besoins économiques du territoire. D'où la nécessité de mutualiser la connaissance socioéconomique du territoire, des acteurs de la formation.

Dans le domaine professionnel, il convient de rechercher les équilibres entre formations généralistes et spécialisées.

Adapter l'offre de formation afin de répondre au développement stratégique de la région en matière d'innovation, de développement durable dans un contexte économique et démographique spécifique (vieillesse de la population, sécuriser le maintien des compétences et préparer la transmission ou la reprise d'entreprise).

Assurer les continuités pédagogiques (ex : carte des langues) et les liaisons avec l'enseignement supérieur à travers de pôles clairement identifiés (pôle d'excellence régional, pôle enseignement supérieur, campus des métiers et des qualifications).

Renforcer la concertation avec les collectivités pour faciliter une prise en charge socio-économique des élèves (hébergement y compris pendant les périodes de découverte ou les périodes de formation en milieu professionnel, transport, équipement).

*Développer des outils permettant de mettre en perspective l'offre de formation et les axes de spécialisation ou de développement stratégiques du territoire*

- ✓ Mise en place de groupes « experts filières » afin de mutualiser la connaissance des politiques de développement, des évolutions des diplômes, des spécificités des territoires et des compétences et ressources mobilisables, en vue de l'adaptation de l'offre de formation.

→ Indicateurs :

- Diversité des acteurs mobilisés
- Production de données et d'éléments d'orientation académiques

- ✓ Passer d'une analyse « quantitative » de la gestion de l'offre de formation à une analyse plus « qualitative » par une approche organisant les « filières » au sein des bassins et/ou de l'académie.

→ Indicateurs :

- Place des filières « généralistes » au sein des bassins, des filières « spécialisées » au niveau académique ;
- Attractivité des filières de formation ayant un fort potentiel d'emploi sur le territoire ;

- ✓ Mise en place de parcours de formation cohérents pour chaque filière, en intégrant des acteurs socioéconomiques dans l'objectif :

- de valoriser les formations professionnelles et les poursuites dans l'enseignement supérieur;
- mutualiser les ressources et compétences des établissements de formation ;
- associer l'offre de formation comme atout d'un développement social et économique
- favoriser la labellisation de campus des métiers et des qualifications :

→ Indicateurs :

- Labellisation réussie et vie des **campus des métiers et des qualifications**
- Modalités d'action des réseaux « filière »
- Attractivité des voies de formation et affichage de parcours d'accès à l'enseignement supérieur

*Assurer les continuités pédagogiques*

Assurer la continuité pédagogique école – collège – lycée : en prenant appui sur l'approche par compétences, développer les liaisons inter-niveaux dans le domaine pédagogique.

- ✓ Abandonner progressivement les liaisons inter-niveaux strictement disciplinaires pour des liaisons s'appuyant sur l'évaluation des compétences, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

→ Indicateurs :

- Pourcentage de circonscriptions ayant établi ce type de liaison avec le ou les collèges de secteur ;

- Pourcentage de lycées ayant établi ce type de liaison avec les collèges de secteur.
- ✓ Favoriser les occasions d'échanges entre les lycées et les acteurs de l'enseignement supérieur.
- Indicateurs :
- Pourcentage de lycéens ayant participé à une journée de découverte de l'enseignement supérieur (salon, JPO, etc.) ;
  - Pourcentage de lycéens ayant effectué un stage d'immersion dans l'enseignement supérieur ;
  - Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur ;
  - Proportion de BTS ou de CPGE ayant conventionné avec des établissements publics de l'enseignement supérieur et qualité de ces conventions ;
- ✓ Ouvrir l'offre des enseignements d'exploration et des options ou spécialités proposées par la mise en réseau des lycées ou le développement du télé-enseignement.
- Indicateurs :
- Pourcentage de lycéens suivant des enseignements dans un autre lycée que leur lycée de rattachement ou bénéficiant d'enseignement à distance.
  - Impact sur l'orientation et les poursuites d'études

## **OBJECTIF 10 - Devenir un acteur incontournable de la formation tout au long de la vie**

### **Éléments de diagnostic**

#### **Un contexte économique difficile :**

Sur le plan de l'économie et de l'emploi, la Bourgogne est fortement impactée par la crise avec une forte perte d'emplois industriels et une démographie peu dynamique, les secteurs du commerce et de la construction sont en difficulté (Insee N° 188 - Mai 2013). Les territoires ne sont pas égaux face à la crise, avec des grosses agglomérations qui résistent mieux et des zones d'emplois très spécialisées dont le faible niveau de qualification des actifs ne facilite pas la reconversion et la reprise économique.

#### **Une action concertée de l'État et de la Région :**

L'État et la Région signataires du CPRDFP (mai 2012) se mobilisent afin que la formation tout au long de la vie soit un moyen de garantir l'avenir de tous, en veillant particulièrement à la réduction des inégalités entre territoires notamment dans le rapport urbain – rural, au développement d'une offre relative aux savoirs de base ciblant les plus bas niveaux de qualification et en facilitant la montée en compétence pour accompagner les actifs pour maintenir et développer l'emploi sur leur territoire,

## Un réseau académique de la formation en rénovation :

Suite aux différentes évolutions législatives, le GIP FTLV a été mis en conformité.

Le réseau académique qui comprenait 8 GRETA évolue à partir du 1/1/2014 2014 en 4 GRETA départementaux avec une situation financière des GRETA qui permet de faire face aux défis futurs, mais une diversité des situations dans chaque GRETA qui nécessite une harmonisation des pratiques

### Leviers :

L'Education nationale comme acteur majeur de la formation continue des adultes doit participer à l'accompagnement des mutations économiques et à la promotion sociale et professionnelle de tous les publics.

**Pas de publics oubliés** : L'Education nationale doit répondre aux besoins d'élévation et d'adaptation des qualifications liés à l'évolution des métiers et des technologies, et dans le cadre de sa mission de service public, développer les compétences de base permettant de lutter contre le chômage et l'exclusion.

**Pas de territoires oubliés** : le réseau de la formation continue constitué par les GRETA en appui sur les EPLE propose un maillage sur tout le territoire permettant un service de proximité pour la réponse aux besoins individuels et aux besoins des entreprises implantées sur les différentes zones d'emploi.

**Pas de domaines de formation oubliés** : la variété des compétences et des ressources des EPLE tant en ressources humaines qu'en équipements doit répondre aux différents besoins des différents domaines d'activités et de qualification (au moins jusqu'au niveau III).

### *Réorganisation du réseau FTLV de l'Education nationale en Bourgogne*

- ✓ Finaliser la réorganisation du réseau de la formation continue avec la mise en synergie du GIP FTLV de Bourgogne et du réseau des 4 GRETA départementaux dans le cadre d'une démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations) :
  - en visant à répondre aux exigences qualité attendues par les clients et prescripteurs
  - en y associant étroitement l'approche collaborative et l'accompagnement des acteurs.
  
- ✓ Affirmer les compétences du GIP FTLV comme :
  - interlocuteur privilégié du niveau régional pour les réponses aux demandes liées à la formation continue
  - instance de recherche et développement en matière d'ingénierie de la formation ;
  - interface du rectorat pour la certification via des diplômes de l'Education nationale et la VAE ;
  - dispositif d'accompagnement des acteurs dans la mise en place de projets en lien avec l'Europe et l'international.
  
- ✓ Favoriser un pilotage partagé de la formation continue entre l'échelon académique et les GRETA à partir d'une contractualisation, déclinant les objectifs académiques, les spécificités des territoires, l'accompagnement du GIP FTLV et un système d'information opérationnel.

- ✓ Développer le Lycée des métiers comme :
  - acteur de l'animation du territoire ;
  - proposant les différentes voies et statuts de formation dans le cadre d'une approche qualité ;
  - lieu de mutualisation et de mobilisation notamment des acteurs de la formation initiale au service des différentes voies de formation et modalités de qualification.

→ Indicateurs :

  - Modalités et contenus des contrats d'objectifs
  - Equilibre financier des différentes structures
  - Intégration de la FC dans les missions et l'évaluation des acteurs de l'EN
  - Communication sur la FC
  
- ✓ Faire des GRETA les acteurs incontournables de :
  - l'animation territoriale en matière de GPEC ;
  - l'élaboration des réponses de proximité en matière de formation ;
  - la mise en œuvre les actions de formation continues en fonction des publics et des territoires.
  
- ✓ Proposer une offre de formation harmonisée au niveau régional qui soit innovante et réactive afin d'accompagner:
  - les mutations économiques et les stratégies liées au développement durable avec des domaines d'excellence en appui sur le besoin des entreprises, avec toutes les compétences de l'Education nationale ;
  - l'insertion et l'élévation des niveaux de qualification notamment à travers une démarche volontariste autour de l'approche compétences, l'utilisation des modalités TICE/FOAD.
  
- ✓ Accompagner les évolutions des politiques de l'emploi et de la FTLV afin:
  - d'accompagner les différentes modalités d'accès à l'emploi ;
  - proposer des parcours permettant de répondre aux nouveaux dispositifs liés au compte personnel de formation ou aux demandes d'évolution professionnelle ;
  - d'être acteur au sein des territoires de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

→ Indicateurs :

  - Typologie et nombre de stagiaires accueillis
  - Equilibre et diversité des financeurs
  - Nature des prestations du réseau
  - Taux de réalisation d'actions sur tout le territoire
  - Nature des qualifications proposées et délivrées
  - Taux et modalités d'accès aux diplômes
  - Evolution et mise en œuvre de l'offre de formation

## **OBJECTIF 11 - Renforcer les relations école-entreprise**

### **Eléments de diagnostic**

#### **Un besoin de développement des compétences :**

Une stratégie européenne et nationale qui vise l'élévation du niveau de qualification et l'accès à la qualification comme facteur déterminant de performance économique et de croissance.

Des mutations économiques, des secteurs en développement peu ou mal connus, des secteurs économiques peu attractifs (industrie, gestion des déchets,...), une situation de crise économique rendant plus difficile une vision à long terme des besoins économiques des entreprises.

#### **Des formations sous statut scolaire en lien avec les besoins socioéconomiques :**

- ✓ Une décentralisation accrue avec le développement de contractualisations régionales au travers du contrat de plan régional de développement de la formation (CPRDF) et la volonté de donner toutes leurs places aux différents statuts de formation, des contrats d'objectifs territoriaux ou contrats d'appui à la performance économique (CAPECO) et des accords-cadres.
- ✓ Un développement d'initiatives et projets de branches professionnelles, d'associations ou d'entreprises qui privilégient principalement les niveaux V et IV par apprentissage et la concentration des interventions sur certains territoires ;

#### **Un travail renouvelé sur l'orientation :**

- ✓ La mise en place d'un service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- ✓ La loi sur la refondation de l'école avec l'instauration d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel en remplacement de l'actuel PDMF ;
- ✓ Dans le cadre de la réforme du lycée dans les lycées d'enseignement général et technologique, l'accompagnement personnalisé et l'enseignement d'exploration sont des espaces privilégiés pour initier les élèves à la connaissance des secteurs économiques et des métiers.

#### **Une académie déjà très engagée sur la relation partenariale :**

- ✓ Le conseil relation école entreprise (CREE) est aujourd'hui reconnu pour son action par les partenaires représentant les entreprises et par les équipes au sein des entreprises ;
- ✓ Les opérations avec les professionnels sont nombreuses mais sans toujours de cohérence calendaire et pas toujours portées par un véritable projet pédagogique ;
- ✓ En fonction des établissements ou secteurs, des liens étroits sont tissés. Il en est ainsi dans le cas des lycées des métiers mais aussi dans le cas où il y a des difficultés de recrutement ;
- ✓ Des contraintes financières de certains établissements (ruraux) rendant difficile l'accès à des secteurs économiques diversifiés.

### **Les partenariats école-entreprise dans le cadre des formations par alternance :**

Les relations mises en place entre les établissements scolaires et les entreprises peuvent être des éléments de motivation des élèves lors de l'entrée en formation notamment pour découvrir les métiers et les entreprises à travers des séquences d'intégration organisées en lycée professionnel ou via l'intervention de correspondant au sein des entreprises du secteur.

Dans le cadre de leurs formations, les élèves effectuent des périodes de formation en entreprise (CAP, Bac pro, MC) ou des stages (BTS). Le partenariat entre l'école et l'entreprise, dans le cadre des formations par alternance, est un élément incontournable de la co-formation nécessaire à la qualité de la formation par une intégration progressive dans la réalité du métier ; c'est un élément incontournable de la professionnalisation et de la motivation des élèves.

### **Les projets et le transfert de technologie :**

Dans le cadre des formations notamment au niveau BTS, la mise en place de projets en lien avec l'entreprise est une source de motivation et de professionnalisation pour les étudiants.

Certains projets sont menés dans le cadre des 4 plates formes technologiques et participent au transfert de technologie au profit des TPE/PME.

### **Leviers**

#### *Formaliser et territorialiser les relations école-entreprise*

- ✓ Développer les partenariats avec les acteurs de l'environnement socioéconomiques :
  - Conduire et développer une contractualisation avec des partenaires économiques ;
  - Rechercher de nouveaux partenariats en vue de diversifier les secteurs représentés
  
- ✓ Structurer les espaces d'échanges au plus des acteurs :
  - Contribuer à ce que chaque bassin d'éducation puissent s'appuyer sur un réseau d'acteurs économiques sur les territoires proposant des interventions dans les établissements pour une meilleure connaissance des métiers de tous les niveaux (v à I) et permettant de faciliter la relation école-entreprise;
  - Assurer une meilleure structuration des initiatives et des projets avec un maillage sur l'ensemble du territoire permettant de s'adresser à tous les élèves
  
- Indicateurs :
  - Nb de partenariats construits;
  - Déclinaison territoriale du partenariat école-entreprise.

#### **Stratégie 2 : Développer la connaissance de l'environnement socioéconomique**

- ✓ Outiller les acteurs de la formation et de l'orientation sur les caractéristiques du territoire :
  - Développer et coordonner la mise à disposition de ressources sur la connaissance des secteurs et des métiers ;

- Contribuer à la professionnalisation des équipes pédagogiques, COP,... sur une approche socio-économique du territoire ;
- ✓ Intégrer la connaissance socioéconomique du territoire dans les formations et l'orientation :
- Communiquer sur les espaces privilégiés d'échanges entre école et entreprises ;
  - Apporter des éléments et proposer des actions permettant à l'élève de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- Indicateurs :
- Mobilisation des équipes dans la relation école entreprise ;
  - Diversité des modalités de constitution du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ;
  - Nb d'actions mises en place au collège et au lycée ;
  - Nb d'élèves ayant participé à des opérations (collégiens, lycéens enseignement professionnel, général et technologique) ;

#### *Innover et diversifier les modalités pédagogiques*

- ✓ Développer des initiatives permettant de sensibiliser et former à l'esprit d'entreprendre ;
  - ✓ Expérimenter de nouvelles modalités de rencontres entre les enseignants et/ou leurs élèves et l'entreprise pour l'orientation mais aussi pour la construction de séquences pédagogiques (cohérence de la formation ou de l'évaluation) ;
  - ✓ Développer les outils de dialogues entre l'entreprise et l'école pour la proposition (ex. mon stage en ligne) la construction et le suivi des périodes en entreprises (utilisation des TICE/ouverture de l'ENT)
- ✓ Renforcer la professionnalisation des élèves ou étudiants :
- Renforcer la qualité de l'alternance sous statut scolaire et les situations de mise en situation des compétences professionnelles ;
  - Encourager les projets menés avec les entreprises dans le cadre des formations (EPS en BTS) et via les PFT.
- Indicateurs :
- Innovation et diversité des projets pédagogiques permettant de mettre en relation les élèves ou étudiants et l'entreprise
  - Impact des TIC/TICE dans la relation école-entreprise
  - Nombre et diversité des projets en lien avec l'esprit d'entreprendre
  - Evolution des propositions de stages sur mon stage en ligne
  - Taux de projets de BTS en lien direct avec une entreprise



## OBJECTIF 12 - Favoriser la diffusion de la culture dans toutes ses expressions

### Eléments de diagnostic

L'académie de Dijon se distingue par un patrimoine culturel riche et varié et une situation géographique de carrefour, au sein de l'axe dynamique du nord de l'Europe.

Pourtant, des inégalités d'accès à la culture s'accusent d'abord entre établissements ruraux et urbains et plus particulièrement sur certains territoires de l'académie fortement marqués par un déterminisme social et une désertification culturelle. Toutefois ces schémas ne doivent pas masquer des initiatives très riches en milieu rural et, a contrario, des élèves de zones urbaines qui échappent à toute pratique culturelle.

L'une des ambitions de la loi de Refondation est de réduire les écarts entre les territoires et de permettre à chaque jeune d'accéder à un riche parcours culturel et artistique.

Viser l'égalité d'accès à la culture pour tous est un enjeu majeur à relever, qui va nécessiter de mettre en œuvre une dimension multi partenariale entre tous les acteurs d'un territoire dans un projet éducatif cohérent et construit, de veiller à une articulation cohérente des actions éducatives avec les enseignements scolaires.

Enrichir les parcours culturels des élèves passe par la nécessité de les construire dans la continuité de l'école au lycée et de diversifier ses approches, en renforçant l'accès à la culture scientifique.

L'ouverture culturelle, largement favorisée par des dispositifs portés par différents acteurs (ministère, rectorat, région, DRAC) ainsi que par les enseignements artistiques et les actions pédagogiques mises en place mais également dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, est enfin un vecteur de motivation au service de la réussite des élèves, c'est en cela un enjeu majeur.

### Leviers

#### ***A l'échelle du territoire :***

- ✓ Viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ;
- ✓ En liaison avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales, poursuivre l'identification, la mise en valeur et la diffusion des ressources culturelles locales ;
- ✓ Accompagner la mise en place de parcours artistiques et culturels, en particulier dans le cadre des liaisons inter-degrés, afin de favoriser la continuité des apprentissages ;
- ✓ Promouvoir les filières artistiques dans le cadre de l'éducation à l'orientation tant dans les filières générales ( ex : filières artistiques d'excellence, série L) que dans l'enseignement professionnel ( ex : les métiers d'art) ;
- ✓ Développer les classes à Horaires aménagées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en éducation prioritaire.

#### ***A l'échelle d'un établissement :***

- ✓ Encourager et valoriser les projets culturels inscrits dans les projets d'établissement et accompagner les équipes mobilisées,
- ✓ Assurer la continuité pédagogique du parcours culturel et artistique sur les cycles de formation.

### **A l'échelle d'un parcours :**

- ✓ Enrichir et harmoniser les parcours et développer l'ouverture culturelle en complément des actions pédagogiques conduites dans le cadre des enseignements artistiques ou en prolongement de ceux-ci d'une part, en lien avec l'enseignement de l'histoire des arts d'autre part.

### *Fédérer les acteurs institutionnels et de proximité pour développer des parcours artistiques et culturels en assurant une équité territoriale*

- ✓ Définir au sein de chaque établissement des projets artistiques et de culture scientifique couvrant l'ensemble des niveaux et incluant tous les élèves de l'établissement.

→ Indicateurs :

- Part d'élèves ayant participé à un projet artistique et culturel pour chaque niveau et pour chaque filière de formation ;
- Part d'élèves ayant bénéficié d'actions artistiques ou culturelles (rencontres avec des oeuvres ou des artistes) pour chaque niveau et pour chaque filière de formation
- Évolution du nombre d'ateliers scientifiques.

- ✓ Développer les partenariats

→ Indicateurs :

- Nombre d'établissement ayant passé au moins une convention avec un acteur des secteurs artistiques et de la culture (y compris la culture scientifique) ;
- Nombre d'écoles et d'EPLÉ ayant développés des rencontres avec des élèves étrangers (projets internationaux utilisant les TICE, accueil d'élèves étrangers, envois d'élèves dans des lieux de formations à l'étranger).

## **Axe 4 : rénover le pilotage académique au service des élèves et des personnels**

La mission assignée à l'école de la refondation est de faire réussir chaque élève.

En privilégiant les démarches contractuelles, en valorisant le potentiel humain dans le cadre d'une gestion des ressources humaines qualitative, l'académie mobilise tous les acteurs dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants et de l'autonomie des établissements.

### **Objectif 13 : promouvoir une culture commune des objectifs académiques**

Les grandes orientations de la politique éducative sont déterminées par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Les projets annuels de performance (enseignement du premier degré, enseignement du second degré, vie de l'élève, soutien de la politique de l'éducation nationale) présentent chaque année les priorités stratégiques.

Le recteur définit l'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation. Les inspecteurs d'académie, DASEN participent à la définition de cette stratégie organisant l'action éducatrice dans les écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale et la mettent en œuvre dans leur département.

Déclinées à l'échelle du territoire académique, au regard d'un diagnostic, le projet d'académie constitue le document d'orientation stratégique pour améliorer la performance scolaire c'est-à-dire la réussite de tous les élèves dans un souci d'équité et de développement de l'ambition. Le projet d'académie sert lui-même de socle à tous les niveaux et pour tous les acteurs aux différents projets et contrats élaborés dans l'académie. La mise en œuvre de la politique éducative s'inscrit ainsi dans un cadre réglementaire et normé : la loi, les projets annuels de performance, les projets d'établissements, les projets d'école.

Mais la réussite des politiques éducatives demeure subordonnée à une appropriation des objectifs sous-jacents par l'ensemble des acteurs concernés voire une adhésion. La compréhension des stratégies et actions engagées sous l'autorité du recteur rend possible la déclinaison jusque dans les classes. Cela suppose de concilier le pilotage des cadres du système éducatif en particulier les chefs d'établissements et les corps d'inspection avec l'espace d'initiative et de liberté pédagogique indispensable des équipes pédagogiques et éducatives. Le partage des objectifs de réussite dans le cadre d'une culture commune et des stratégies retenues au niveau académique constituent une condition à la mobilisation.

#### **1. Faire du bassin ou du territoire le plus pertinent en fonction de la thématique, un levier pour la mise en œuvre du projet d'académie**

Le niveau académique est celui du pilotage et le niveau départemental celui de la mise en œuvre de la stratégie académique sous l'autorité des IA-DASEN.

Le bassin ou le cas échéant un territoire plus restreint ou plus élargi est un échelon d'animation pédagogique de proximité.

Le bassin a vocation à être à la fois un espace de réflexion, de relais et de déclinaison de la politique académique. Il faut renforcer son rôle d'échange de proximité, de mise en cohérence des actions relatives aux liaisons inter degrés, de recherche de travail en réseau d'établissements et d'optimisation des dispositifs de formation.

Les personnels seront informés des réflexions initiées par les bassins dans le cadre de l'espace de concertation propre à chaque établissement.

Actions :

- ✓ Elaboration d'un programme annuel de travail du bassin. Sous l'impulsion des animateurs de bassin et des inspecteurs référents, le bassin travaille sur deux ou trois thématiques en lien avec la politique académique et les caractéristiques du bassin. Cette réflexion complète la réflexion propre du bassin sur les sujets de son choix
- ✓ Intégration, dans le projet de formation académique, d'un volet spécifique à la formation sur les territoires pertinents dont les bassins
- ✓ Elaboration d'un plan de travail en réseau des établissements pour mutualiser et faire connaître les pratiques innovantes
- ✓ Création d'espaces de communication numérique mutualisés (visioconférence, classes centra..) pour développer les échanges dans des secteurs géographiquement étendus.

→ Indicateurs :

- Nombre d'actions inter- établissements
- nombre de contributions adressées à l'autorité académique et aux établissements du bassin.

## **2. Moderniser les supports et leviers de communication dans l'académie**

La modernisation du portail intranet comme des autres espaces de communication doit se faire en fonction d'une vision stratégique qui favorise la diffusion d'une culture commune aux différents acteurs du système éducatif. Il s'intègre dans un schéma directeur académique des systèmes d'information, véritable document d'orientation stratégique qui intègre la priorité du numérique dans tous ses aspects.

Actions :

- ✓ rénover le portail intranet académique (PIA) afin de répondre aux attentes des acteurs du système. Développer les fonctionnalités de pilotage, de communication, les espaces collaboratifs au service des DASEN, chefs d'établissements, des corps d'inspection et des personnels enseignants et administratifs.
- ✓ Diffuser une lettre électronique aux personnels pour une information améliorée
- ✓ Construire une cartographie décisionnelle et fonctionnelle au service du pilotage académique, départemental et du bassin intégrant de manière lisible les différentes missions dans le respect des compétences et des complémentarités. Certains indicateurs, notamment de contexte, pourront être adressés aux organisations représentatives des personnels.

→ *Indicateurs* :

- rénovation du PIA pour 2015
- cartes thématiques élaborées et publiées
- tableaux de bord élaborés et publiés

### **3. Renforcer l'apport du programme de travail académique des corps d'inspection**

La réflexion générée par le PTA s'inscrit dans le projet académique et constitue un levier pour le développement d'une culture professionnelle commune. Sur la base de groupes de travail thématiques, les corps d'inspection, en lien avec les différents acteurs du système éducatif (chefs d'établissements et enseignants), produisent des documents permettant d'une part d'analyser les modalités de mise en œuvre des stratégies arrêtées par le recteur, de faire des propositions voire des préconisations de mise en œuvre concrètes des actions sur différents sujets. Leur travail permet de nourrir la réflexion des équipes pédagogiques et éducatives.

Actions :

- ✓ mieux articuler le PTA avec les objectifs du projet d'académie sur la base d'un document communicable.
- ✓ diffuser les synthèses des travaux à l'ensemble des personnels concernés
- ✓ mettre en lien les travaux conduits avec ceux d'autres groupes de travail dans les départements, les bassins ou les établissements sur les mêmes sujets.
- ✓ Fusionner les groupes de travail portant sur un même sujet dans tous les cas possibles.

→ *Indicateurs* :

- rapports publiés

### **4. Développer les groupes de travail inter catégoriels**

La culture commune au service de la réalisation des objectifs académiques nécessite le partage d'un diagnostic, la synergie des équipes d'encadrement et la réflexion partagée dans des groupes inter catégoriels. Ces groupes ont vocation à se réunir sur des thématiques en lien avec le projet d'académie. Les contributions de ces groupes sont susceptibles d'être diffusées à l'ensemble des acteurs du système éducatif en particulier lorsqu'elles permettent de mutualiser des pratiques pédagogiques innovantes.

Actions :

- mise en place d'un groupe de suivi du projet d'académie
- mise en place de groupes inter catégoriels thématiques (pratiques pédagogiques innovantes, formations des personnels, vie scolaire...)
- élaborer une fiche thématique de référence sur chaque thématique au niveau de l'académie faisant état du diagnostic, des indicateurs et actions en cours, des perspectives. L'ensemble des fiches constituera le document de suivi annuel du projet académique

→ *Indicateurs* :

- production d'un bilan d'étape du projet d'académie
- production des groupes de travail inter catégoriels

## Objectif 14 : Généraliser la démarche de contractualisation, améliorer son suivi et renforcer le dialogue de gestion

La déclinaison des politiques publiques éducatives à l'échelle d'un territoire se traduit dans un document à portée stratégique, le projet d'académie ou le projet d'établissement pour un EPLE. La mise en cohérence des différents niveaux décisionnels au regard des objectifs de performance scolaire dont on rappellera qu'elle correspond à la réussite de tous les élèves s'opère par une démarche de contractualisation. Cette démarche permet un pilotage rénové par un partage des objectifs sur la base d'un diagnostic partagé.

### Généraliser le contrat d'objectifs et améliorer son suivi

Le contrat d'objectifs entre l'EPLE et l'autorité académique s'inscrit dans un cadre réglementaire. La loi du 8 juillet 2013 portant refondation de l'école rappelle la compétence du conseil d'administration pour se prononcer sur ce contrat conclu entre l'établissement, l'autorité académique et si elle le souhaite, la collectivité de rattachement.

La contractualisation comme levier de modernisation du service public et d'amélioration de sa gouvernance, constitue un renforcement de la responsabilité des acteurs et de l'autonomie des structures.

Le contrat est un outil de déclinaison des orientations nationales et académiques dans leur traduction locale partagée et un espace de dialogue entre l'autorité académique et l'établissement en tenant compte de son contexte, de son projet et de ses ressources. Il définit des objectifs à atteindre à partir d'un diagnostic préalable et sur la base des orientations arrêtées par le recteur. Il est doté d'indicateurs qui permettent d'en apprécier la réalisation et de mesurer la contribution à la politique académique.

L'auto évaluation des EPLE, démarche d'évaluation interne nécessite l'adhésion de toute la communauté éducative. Elle peut être utilement complétée par une démarche de diagnostic pédagogique externe effectuée dans une perspective d'accompagnement des équipes.

#### Actions :

- ✓ Assurer la mise en cohérence des contrats d'objectifs avec le projet d'académie par la constitution d'un tableau de bord académique des contrats
- ✓ Associer les collectivités territoriales aux contrats d'objectifs pour favoriser l'ouverture des établissements notamment dans le champ du numérique, de l'international et du développement durable...
- ✓ Faire de l'aide au diagnostic pédagogique un levier de l'accompagnement des établissements. Formaliser la démarche d'aide au diagnostic.
- ✓ Expérimenter une démarche analogue pour les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré, dans le cadre notamment du renforcement de la liaison école-collège par l'utilisation d'indicateurs partagés.

#### → Indicateurs :

- Tableau de liaison des objectifs du projet d'académie/objectifs des contrats d'établissements
- Nombre de contrats d'objectifs tripartites à la fin de la période du projet d'académie
- Nombre de contrats d'objectifs de circonscriptions

## Rénover le dialogue de gestion

Le dialogue de gestion avec les établissements constitue un moment privilégié d'échange sur la mise en œuvre des politiques éducatives dans les EPLE. Il est déconnecté de la gestion des moyens dans la mesure où l'allocation des DHG s'inscrit dans un calendrier contraint et différent.

Le dialogue de gestion doit permettre sur la base d'un dossier d'auto évaluation avec des indicateurs pré-renseignés de présenter un diagnostic d'établissements (forces/faiblesses), les actions engagées dans le cadre du projet d'établissement et les résultats obtenus. Il permet ainsi d'intégrer toutes les dimensions de la politique d'établissement y compris la dimension ressources humaines.

Ce dialogue de gestion permet également d'effectuer un bilan d'étapes du contrat d'objectifs.

Actions :

- ✓ Concevoir un dossier dialogue de gestion établissements sur la base des indicateurs disponibles dans les outils de pilotage (APAE notamment)
- ✓ Conduire les dialogues de gestion formalisés

→ *Indicateurs* :

- Nombre de dialogues de gestion conduits

## Objectif 15 : Mobiliser la politique qualitative de gestion des ressources humaines au service du projet d'académie

L'académie de Dijon accueille un nombre important de fonctionnaires débutants, stagiaires ou néo-titulaires. Ils représentent entre 70% et 80 % des entrants, dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Ce manque relatif d'attractivité nécessite une politique volontariste de recrutement et de formation des cadres.

La géographie de l'académie, la proportion importante d'établissements de petite dimension, sont des facteurs qui nécessitent une approche en réseaux de la gestion des emplois et des personnels.

Enfin on observe une gestion du remplacement sous tension dans certains territoires, en raison de l'insuffisance du vivier de recrutement.

La politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des priorités suivantes :

- Améliorer les réponses aux besoins de recrutement.
- Faciliter l'entrée dans la carrière.
- Repérer et mobiliser les compétences des personnels de l'académie en vue de leur accès à des fonctions d'encadrement.
- Intégrer la prise en compte des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans l'organisation du travail.
- Développer une GRH de proximité.

## Répondre aux besoins de recrutement

Actions :

✓ Mettre en œuvre une GPEC véritablement pluriannuelle dans les métiers sensibles. Les personnels entrants représentent un apport stable à moyen terme. Le nombre de demandes de sorties de l'académie au mouvement est aussi relativement stable. Cette situation est de nature à faciliter l'anticipation des besoins en emplois et compétences de l'académie et d'y répondre dans le cadre d'un dialogue avec l'administration centrale débouchant sur une stratégie pluriannuelle.

- ✓ Définir une politique académique dans le premier degré pour l'affectation des stagiaires et les mouvements hors permutations informatisées.
- ✓ Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels pour le recrutement de professeurs : Pôle Emploi, établissements d'enseignement supérieur.
- ✓ Rechercher la mutualisation des ressources humaines entre établissements au niveau d'un territoire (potentiel de non titulaires, potentiel en heures supplémentaires)

→ *Indicateurs* :

- nombre de postes vacants à la rentrée / délai moyen de pourvoi des postes

## Professionaliser les personnels débutant dans la carrière.

Actions :

L'apport de personnels débutants est une richesse à mettre en valeur dans le cadre du nouveau dispositif de recrutement et de formation des personnels enseignants et de la création des ESPE.

- ✓ Contractualiser avec l'ESPE de Bourgogne, pour le développement des compétences des néo-titulaires, en recherchant l'utilisation de modalités de formation hybrides utilisant les ressources numériques.
- ✓ Etendre la pratique du tutorat à l'entrée dans tous les métiers.
- ✓ Développer les réseaux métiers.
- ✓ Définir un protocole d'accueil et de formation des personnels contractuels.

→ *Indicateurs* :

- nombre et % de personnels néo-titulaires ayant bénéficié d'une formation de professionnalisation.
- % de personnels entrant dans un métier ayant bénéficié d'un tuteur.

## Mettre en place un repérage des compétences et faciliter l'accès à des fonctions d'encadrement.

Actions :

- ✓ Proposer aux personnels qui souhaitent développer un projet d'évolution vers des fonctions d'encadrement ou d'encadrement supérieur un parcours de stages et de formations professionnelles.
- ✓ Contractualiser avec les personnels faisant fonction d'encadrement pour la préparation au concours de recrutement.



- ✓ Ouvrir l'académie au recrutement interministériel, dans les corps d'encadrement où cela est possible (en lien avec l'administration centrale).

→ *Indicateurs* :

- % de réussite aux concours d'encadrement
- nombre de détachements entrants

### **Mettre en place une GRH de proximité**

Actions :

- ✓ Améliorer le repérage des personnels en difficulté
- ✓ Former à la prévention des risques professionnels dans l'organisation du travail.
- ✓ Renforcer la coordination des services académiques et des établissements dans la prise en charge de personnels en situation de handicap ou de maladie. Installation de correspondants départementaux du handicap.
- ✓ Développer sur la base du volontariat la pratique de l'entretien professionnel, par les chefs d'établissement, les corps d'inspection, ou les services gestionnaires, lors des principales étapes de la carrière.

→ *Indicateurs* :

- nombre de personnels d'encadrement formés à la prévention des risques professionnels
- nombre de bénéficiaires d'une obligation d'emplois bénéficiant d'une aide.

### **Objectif 16 : déployer une politique de formation au service du projet d'académie**

La politique de formation est au service des quatre axes du projet académique. La formation a vocation à développer la professionnalité de tous les personnels. En particulier, la formation a pour objectif de faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants afin d'améliorer les acquis et les résultats des élèves de la maternelle au supérieur en référence à l'axe 1 du projet académique.

L'organisation du dispositif de formation doit répondre aux besoins des personnels au plus près du terrain. L'analyse des besoins de formation doit se faire en lien avec le maillage du territoire. Les plans de formation des premier et second degrés sont actuellement dissociés alors que la liaison inter cycle est un enjeu essentiel pour le système éducatif.

En lien avec la priorité accordée au développement du numérique, une réflexion sur les modalités de formation s'impose. La formation ouverte à distance devra être intégrée au plan académique de formation. Les modalités de formation et la constitution d'un réseau de formateurs dans la perspective de la formation « par et au numérique » feront l'objet d'une réflexion associant les acteurs scolaires et universitaires (Délégué académique au numérique, corps d'inspection, ESPE).

Pour mesurer l'apport de la formation sur l'évolution des pratiques pédagogiques, il est nécessaire de proposer une évaluation de la qualité de la formation.

La formation constituant un élément indissociable d'une gestion des ressources humaines de qualité, il est indispensable de lier l'évaluation des personnels à la politique de formation

### **Recueil et analyse des besoins en formation en référence aux axes du projet académique**

Le recueil et l'analyse des besoins en formation sont de la responsabilité de l'employeur. Ils doivent s'articuler avec la démarche de contractualisation et celle du dialogue de gestion pour les structures (objectif 14 du projet académique), la gestion des ressources humaines au service du projet académique (objectif 15 du projet académique).

Il faut mieux ajuster l'offre de formation académique aux besoins des écoles, des établissements, des bassins et des personnels, en créant les conditions nécessaires :

- à un recensement des besoins individuels et collectifs.
- à la construction de la cohérence entre les divers degrés du système éducatif

Actions :

- ✓ Développement du travail collaboratif entre les services de formation du Rectorat, ceux des DSDEN, les chefs d'établissement et les inspecteurs référents de bassin afin de formaliser un état des lieux des besoins en formation au regard des spécificités locales
- ✓ Promouvoir un volet formation dans le projet d'établissement en lien avec les contrats d'objectifs en s'appuyant sur l'expertise des corps d'inspection
- ✓ Formalisation d'un projet de formation de bassin
- ✓ Analyse des rapports d'inspection et des rapports d'entretien professionnel

→ *Indicateurs* :

- Mesurer la proportion entre les formations proposées au plan académique et celles d'initiative locale
- volets « formations des personnels » dans les projets d'établissements
- Projets de formation de bassin

### **Les modalités de formation**

Les modalités de formation doivent s'articuler avec la promotion d'une culture commune des objectifs académiques (objectif 13 du projet académique) et le déploiement des usages numériques à tous les niveaux (objectif 5 du projet académique).

Les actions de formation sont conjointement assurées par l'employeur et les différents opérateurs. L'ESPE est amenée à jouer un rôle essentiel dans l'articulation entre les formations issues de la recherche et celles de la pratique de terrain.

Actions :

- ✓ Développement des formations, inter-catégorielles et inter-degrés
- ✓ Développement des parcours de formation de formateurs
- ✓ Réalisation de la formation au plus près des personnels dans leur contexte de travail
- ✓ Développement des parcours de formations hybrides associant certains modules en présentiel et d'autres à distance sur la durée

→ *Indicateurs* :

- Nombre de journées de formation inter catégorielles proposées au plan de formation
- Nombre de journées de formation de formateurs
- Evolution du nombre de classes virtuelles proposées au plan de formation

### **Evaluation de la formation et de ses effets**

L'évaluation de la formation et de ses effets doit s'articuler avec la démarche de contractualisation (objectif 14 du projet académique) et la gestion des ressources humaines (objectif 15 du projet académique). L'amélioration de l'approche évaluative de la formation doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Actions :

- ✓ Elaborer, pour chaque module de formation, des objectifs de formation et définir les indicateurs de réussite
- ✓ Construire des outils favorisant l'évaluation
- ✓ Développer un support numérique pour recueillir, fiabiliser et partager les informations sur la qualité et les effets de la formation

→ *Indicateurs* :

- Taux de présence pour les formations à public désigné
- Taux de présence pour les formations à candidature individuelle